

Vous
vous occupez
professionnellement
d'alcoolisme ?

Les Alcooliques anonymes
veulent travailler
avec VOUS

LES ALCOOLIKES ANONYMES^{md} sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.

- Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour devenir membre des AA. Les AA ne demandent ni cotisation ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions.

- Les AA ne sont associés à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement ; ils ne désirent s'engager dans aucune controverse ; ils n'endossent et ne contestent aucune cause.

- Notre but premier est de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir.

*Copyright © par AA Grapevine, Inc.
Traduit et reproduit avec autorisation.*

Titre original
If You Are a Professional...

Copyright © 2018
par Alcoholics Anonymous World Services, Inc.

Tous droits réservés.

Adresse postale :
Box 459, Grand Central Station
New York, NY 10163, USA

www.aa.org

Les AA veulent travailler avec vous

Collaborer avec les milieux professionnels est un des objectifs des AA, et il en est ainsi depuis les débuts de notre mouvement. Nous cherchons à toujours améliorer la fréquence et la qualité de nos communications avec vous, et vos suggestions et commentaires sont toujours les bienvenus. Ils nous permettent de travailler plus efficacement avec vous à la réalisation de notre but commun : aider l'alcoolique qui souffre.

Une ressource pour les intervenants professionnels

Ceux qui s'occupent professionnellement des alcooliques ont avec les Alcooliques anonymes un but commun : aider l'alcoolique à arrêter de boire pour qu'il puisse mener une vie saine et féconde.

Les Alcooliques anonymes sont une association sans but lucratif, autosuffisante et totalement indépendante, car elle n'est « reliée à aucune secte, confession religieuse ou politique, à aucun organisme ou établissement ». Par contre, les AA peuvent vous servir de ressource en raison de leur politique de « collaboration sans affiliation » avec les milieux professionnels.

Nous pouvons être une source d'expérience personnelle de l'alcoolisme par un soutien continu envers les alcooliques en rétablissement.

Notre programme

Le but premier des AA, ainsi qu'il est dit dans notre introduction, est « ...de demeurer abstinents et d'aider d'autres alcooliques à le devenir ».

La seule condition d'admissibilité est le désir d'arrêter de boire. Il n'y a aucune cotisation ni droit d'entrée ; nous nous finançons par nos propres contributions. Les membres partagent l'expérience de leur rétablissement de l'alcoolisme sur la base d'échanges personnels et présentent aux nouveaux les Douze Étapes des AA pour le rétablissement personnel et ses Douze Traditions, qui assurent la survie du Mouvement lui-même.

Les réunions. Elles sont au cœur du programme. Partout dans le monde, dans des petites ou grandes villes, elles sont conduites par des groupes autonomes. Tous peuvent assister à une réunion des AA ouverte. On y entend habituellement un ou plusieurs témoignages de membres livrant leurs impressions sur le cours de leur maladie et sur leur rétablissement actuel avec les AA. Certaines réunions ouvertes, auxquelles sont invités des professionnels du traitement de l'alcoolisme, des représentants des médias et autres, sont spécifiquement destinées à faire connaître les AA aux non-alcooliques (ou à ceux qui pourraient être alcooliques). Quant aux réunions

fermées, seuls les alcooliques peuvent y assister.

Les alcooliques en rétablissement chez les AA assistent généralement à plusieurs réunions par semaine.

L'anonymat. La tradition de l'anonymat permet à l'association de s'administrer en s'appuyant sur des principes plutôt que sur des personnalités, sur l'attrait plutôt que sur la réclame. Nous diffusons ouvertement notre programme de rétablissement, mais non pas les noms de ceux qui le pratiquent.

Ce que ne fait PAS le Mouvement des AA

Ne fournit pas la motivation de départ pour que les alcooliques se rétablissent; ne sollicite pas les membres; n'entreprend ni ne parraine de recherche; ne tient pas de registre de membres ou de dossiers de cas personnels; ne prend pas part aux «conseils» ou organismes sociaux (même si les membres des AA, les groupes et les bureaux de service collaborent souvent avec eux); n'exerce ni surveillance ni contrôle sur ses membres; ne fait ni diagnostic ni pronostic médical ou psychologique; ne procure ni services de désintoxication ou de soins infirmiers, ni hospitalisation, ni médicaments, ni traitements médicaux ou psychiatriques; n'offre pas de services religieux, n'organise ni parraine de retraites; n'organise pas de campagnes d'information sur l'alcool; ne procure ni hébergement, ni nourriture, ni vêtements, ni emplois, ni argent, ni aucun autre service social; ne fournit aucun service d'orientation familiale ou professionnelle; n'accepte aucun argent pour ses services, ni de contributions venant de sources extérieures aux AA; ne fournit de lettres de référence ni aux commissions de libération conditionnelle, ni aux avocats, ni aux représentants de la cour, ni aux agences sociales, employeurs, ou autres.

Clientèle dirigée par les tribunaux, le secteur de la santé et autres professionnels

Aujourd'hui, un grand nombre de membres arrivent chez les AA par les tribunaux, le secteur de la santé et autres professionnels. Certains y viennent de leur propre gré, d'autres non.

Les AA ne font de discrimination à l'endroit d'aucun membre éventuel. Il ne nous intéresse pas de savoir qui l'a dirigé chez les AA. Notre seule préoccupation, c'est le buveur.

Attestations de présence aux réunions. Il arrive que les autorités judiciaires demandent une preuve de la présence d'un alcoolique à une réunion AA.

- Les groupes collaborent de diverses façons. Il n'y a pas de règle fixe. La méthode et le degré de collaboration avec la justice sont entièrement laissés à la discrétion de chaque groupe.

- Certains groupes, avec le consentement de la personne concernée, demandent à un membre des AA de confirmer la présence sur un feuillet fourni par la source qui fait la référence. La personne référée est responsable de retourner la preuve de présence.

L'unicité du but et problèmes autres que l'alcool

Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme «abus de substances» ou «dépendance chimique». En conséquence, des non-alcooliques sont parfois référés aux AA et encouragés à assister aux réunions ouvertes des AA. Cependant, seules les personnes ayant un problème d'alcool peuvent assister aux réunions fermées.

Les membres des AA et les médicaments

Les AA ne donnent pas de conseils médicaux; les conseils et les traitements médicaux devraient être donnés par des professionnels qualifiés de la médecine. Les suggestions offertes dans la brochure «Le membre AA face aux médicaments et autres drogues» pourraient aider les membres des AA à réduire les risques de rechute.

Les membres des AA et les médicaments

Les AA ne donnent pas de conseils médicaux; les conseils et traitements médicaux devraient venir de professionnels de la santé qualifiés. Les suggestions contenues dans la brochure «Le membre des AA face aux médicaments et autres drogues» peuvent aider les membres des AA à minimiser les risques de rechute.

Où trouver les Alcooliques anonymes

Les Alcooliques anonymes sont inscrits sur l'Internet à www.aa.org et dans la plupart des annuaires téléphoniques sous la rubrique «Alcooliques anonymes» ou «AA.» (Certains professionnels demandent à la personne qu'ils réfèrent de téléphoner au numéro des AA de la localité pendant qu'elle est encore dans le bureau, donnant ainsi l'occasion immédiate de demander de l'aide.)

On peut également communiquer avec le Bureau des Services généraux (BSG) des Alcooliques anonymes pour obtenir aide et information. Le site Web des AA du BSG, www.aa.org, peut être utile pour trouver des ressources locales.

P.O. Box 459
Grand Central Station
New York, NY 10163
(212) 870-3400

www.aa.org

LES DOUZE ÉTAPES DES ALCOOLIQUES ANONYMES

1. Nous avons admis que nous étions impuissants devant l'alcool, que nous avons perdu la maîtrise de notre vie.

2. Nous en sommes venus à croire qu'une Puissance supérieure à nous-mêmes pouvait nous rendre la raison.

3. Nous avons décidé de confier notre volonté et notre vie aux soins de Dieu *tel que nous Le concevions*.

4. Nous avons procédé sans crainte à un inventaire moral, approfondi de nous-mêmes.

5. Nous avons avoué à Dieu, à nous-mêmes et à un autre être humain la nature exacte de nos torts.

6. Nous étions tout à fait prêts à ce que Dieu élimine tous ces défauts.

7. Nous Lui avons humblement demandé de faire disparaître nos défauts.

8. Nous avons dressé une liste de toutes les personnes que nous avons lésées et nous avons consenti à réparer nos torts envers chacune d'elles.

9. Nous avons réparé nos torts directement envers ces personnes dans la mesure du possible, sauf lorsqu'en ce faisant, nous risquions de leur nuire ou de nuire à d'autres.

10. Nous avons poursuivi notre inventaire personnel et promptement admis nos torts dès que nous nous en sommes aperçus.

11. Nous avons cherché par la prière et la méditation à améliorer notre contact conscient avec Dieu, *tel que nous Le concevions*, Lui demandant seulement de connaître Sa volonté à notre égard et de nous donner la force de l'exécuter.

12. Ayant connu un réveil spirituel comme résultat de ces étapes, nous avons alors essayé de transmettre ce message à d'autres alcooliques et de mettre en pratique ces principes dans tous les domaines de notre vie.

LES DOUZE TRADITIONS DES ALCOOLIQUES ANONYMES

1. Notre bien-être commun devrait venir en premier lieu; le rétablissement personnel dépend de l'unité des AA.

2. Dans la poursuite de notre objectif commun, il n'existe qu'une seule autorité ultime : un Dieu d'amour tel qu'il peut se manifester dans notre conscience de groupe. Nos chefs ne sont que des serviteurs de confiance, ils ne gouvernent pas.

3. Le désir d'arrêter de boire est la seule condition pour être membre des AA.

4. Chaque groupe devrait être autonome, sauf sur les questions qui touchent d'autres groupes ou l'ensemble du Mouvement.

5. Chaque groupe n'a qu'un objectif primordial, transmettre son message à l'alcoolique qui souffre encore.

6. Un groupe ne devrait jamais endosser ou financer d'autres organismes, qu'ils soient apparentés ou étrangers aux AA, ni leur prêter le nom des Alcooliques anonymes, de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif premier.

7. Tous les groupes devraient subvenir entièrement à leurs besoins et refuser les contributions de l'extérieur.

8. Le mouvement des Alcooliques anonymes devrait toujours demeurer non professionnel, mais nos centres de service peuvent engager des employés qualifiés.

9. Comme Mouvement, les Alcooliques anonymes ne devraient jamais avoir de structure formelle, mais nous pouvons constituer des conseils ou des comités de service directement responsables envers ceux qu'ils servent.

10. Le mouvement des Alcooliques anonymes n'exprime aucune opinion sur des sujets étrangers; le nom des AA ne devrait donc jamais être mêlé à des controverses publiques.

11. La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame; nous devons toujours garder l'anonymat personnel dans la presse écrite et parlée de même qu'au cinéma.

12. L'anonymat est la base spirituelle de toutes nos traditions et nous rappelle sans cesse de placer les principes au-dessus des personnalités.

Publications des AA utiles

Nombre d'intervenants en alcoolisme ont consulté avec profit les publications des AA énumérées ci-après. Vous pouvez vous les procurer en vous adressant au Bureau des Services généraux ou au Bureau de service AA de votre région.

PUBLICATIONS APPROUVÉES PAR LA CONFÉRENCE DES AA

VOICI LES AA

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES AA

LE GROUPE DES AA

LES AA SONT-ILS POUR VOUS ?

LES AA POUR LA FEMME

TROP JEUNE ? (à l'intention des adolescents)

UN NOUVEAU VEUT SAVOIR

LES AA POUR L'ALCOOLIQUE PLUS ÂGÉ
(Il n'est jamais trop tard)

POINT DE VUE D'UN MEMBRE SUR LES AA

VOUS CROYEZ-VOUS DIFFÉRENT ?

LES AA UNE RESSOURCE POUR
LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

LE MEMBRE DES AA FACE AUX
MÉDICAMENTS ET AUTRES DROGUES

DIFFÉRENTES AVENUES VERS
LA SPIRITUALITÉ

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR
LE PARRAINAGE

LE SENS DE L'ANONYMAT

Y A-T-IL UN BUVEUR PROBLÈME DANS
VOTRE MILIEU DE TRAVAIL ?

LES MEMBRES DU CLERGÉ SE
RENSEIGNENT SUR LES AA

PÉRIODIQUES

INFORMATIONS SUR LES AA

(bulletin destiné aux intervenants en alcoolisme)

AA GRAPEVINE

(mensuel international des AA)

Pour plus d'informations, visitez www.aa.org (Informations pour Professionnels) ou contactez le responsable de Collaboration avec les milieux professionnels au Bureau des Services généraux : cpc@aa.org ou 212-870-3400.